

L'industrie du meuble de Roumanie. Réalités et perspectives

Teodora Roman ¹

1. Ressources et potentiels

L'industrie de transformation du bois en Roumanie a une longue tradition qui a été soutenue dans certaines conditions favorables:

- il y a beaucoup de matières premières (95 % assurés par la production interne);
- faibles distances de transport;
- bas prix des matières premières;
- faible coût de la main d'œuvre par rapport au niveau de qualification;
- haut niveau des exportations (80 %) ce qui procure une certaine indépendance par rapport à l'évolution du marché intérieur, en cas de récession.

Après 1989, le volume des matières premières exploitées a diminué au taux moyen annuel de 3,6 %. Il était de 13,6 millions de mètres cube à la fin de 1999.

En ce qui concerne l'industrie du meuble, la valeur de la production a été multipliée par cinq. Les exportations ont enregistré une forte croissance. Si, en 1994, l'offre totale de l'industrie du meuble était bien équilibrée entre le marché intérieur et le marché extérieur, en 1998, les exportations étaient trois fois plus importantes que les ventes intérieures.

On se propose d'analyser le potentiel de l'industrie du meuble en partant de la demande, de l'évolution démographique, du nombre de logement, du pouvoir

¹ Université «Al. I. Cuza» Iasi, Roumanie.

d'achat et des prix. En ce qui concerne la demande, les clients sont des agents économiques et des ménages.

Les produits qui font partie des matières premières comme le bois, le placage, les panneaux en bois massif sont destinés aux agents économiques. Le marché du meuble et des autres articles de ménage dépend du facteur démographique. Au cours des dernières années, la croissance démographique a baissé, mais dans ce laps de temps, des générations sont arrivées à maturité. En conséquence le nombre de nouveaux ménages s'est accru et a fini par constituer un segment de clients potentiels.

S'agissant du nombre de logements, la situation est la suivante:

- le nombre total a baissé de 17,1 %, mais la diminution a été plus forte dans l'environnement urbain (30,9 %), que dans l'environnement rural (7,1 %);
- dans le milieu rural, le nombre de pièces habitables est 1,85 fois supérieur à celui du milieu urbain;
- le nombre des pièces par logement et la superficie habitable ont augmenté.

Le pouvoir d'achat a baissé chaque année et cette situation va se poursuivre encore pendant 5 à 7 années, ce qui réduit les dimensions du marché intérieur. La diminution des dépenses de consommation (61 % en 1995 et 54 % en 1998) s'ajoute à la baisse du pouvoir d'achat. L'évolution des dépenses de consommation et celle des achats de meuble figurent dans le tableau suivant:

Tableau 1. L'évolution des dépenses de consommation et des achats de meubles

	1995	1996	1997	1998
Dépenses totales *	375,1	590,8	1216,9	1780
Dépenses de consommation *	228,6	303	625,4	962,6
Logement **	18,5	20,2	19,7	21,3
Meuble **	0,6	0,5	0,2	0,2

* moyenne mensuelle par ménage en milliers de lei

** en % dans les dépenses de consommation

Enfin les prix ont augmenté au taux moyen annuel de 34 % sauf en 1995 et 1997 où la hausse des prix du meuble a été plus forte que celle autres biens de consommation.

L'évolution des prix des biens de consommation est indiquée dans le tableau suivant:

Tableau 2. L'évolution des prix de consommation

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Total produits:	111,6	121,3	196,9	124,6	102,9	102,5
Produits alimentaires	111,0	122,1	192,4	127,1	102,4	102,0
Meubles	109,3	123,7	170,6	128,3	102,3	102,3

Source: CNS, Bulletin Statistique nr. 1/2001

2. Situation de la privatisation

En 2000, pour l'ensemble de l'industrie du meuble, on dénombrait 1496 sociétés. Dans la mesure où la privatisation a connu un rythme accéléré dans ce secteur. On a vu apparaître beaucoup de petites entreprises (81,1 % avaient moins de 50 salariés). Sur un total de 1496 entreprises, 1492 (soit 99 %), majoritairement détenues par des particuliers, réalisaient 35,7 % de la production.

Sur l'ensemble de l'économie une dégradation permanente du pouvoir d'achat, explique la tendance à la baisse des achats de meubles (le taux d'achat moyen par ménage est passé de 0,6 % en 1995 à 0,2 % en 1998). La structure par nombre de salariés est présentée dans le tableau suivant:

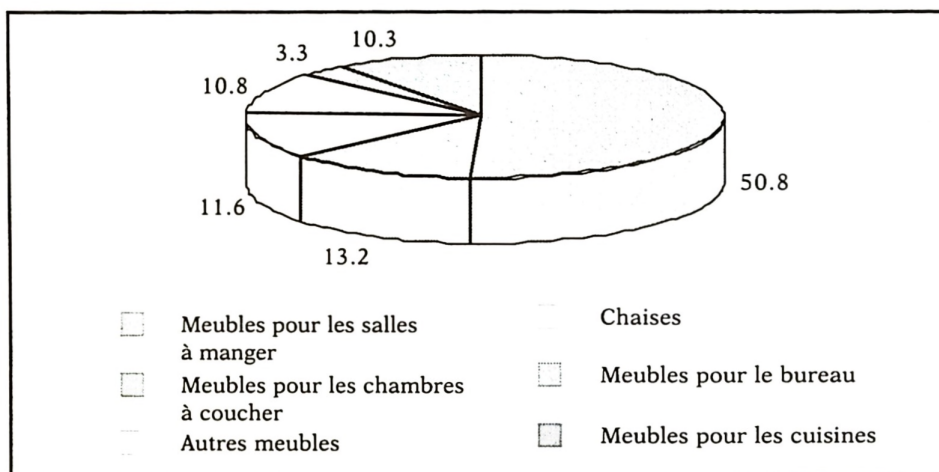
Tableau 3. Structure par nombre de salariés

Sociétés/Salariés	total	moins de 50	50 à 250	plus de 250
nombre	1496	1213	189	94
pourcentages	100,0	81,1	12,6	6,3

L'offre de l'industrie du meuble est concentrée sur le meuble domestique. En 2000 la production de meuble pour cuisine, salle à manger et chambre à coucher a représenté 75 % de la production totale du meuble.

La structure de la production (en %) est présentée dans la figure suivante:

Figure 1. Structure de la production



3. Le commerce extérieur avec du meuble de Roumanie

A partir de 1993, on observe une grande ouverture vers l'extérieur, concrétisée par la signature d'accords:

- Accord d'association à la Communauté Européenne;
- Accord avec le groupe CEFTA;
- Accord de libre échange avec la Turquie;
- Accord concernant le système global des préférences commerciales entre les pays en voie de développement (SGPC);
- Accord pour l'adhésion de la Roumanie au protocole des négociations commerciales entre les pays en voie de développement (P16).

Le 1^{er} juillet 1997, la Roumanie signait un accord avec le groupe CEFTA. Cet accord a permis de libéraliser les échanges avec les pays membres, avec réduction de 25 % par an des droits de douanes pour les produits industriels.

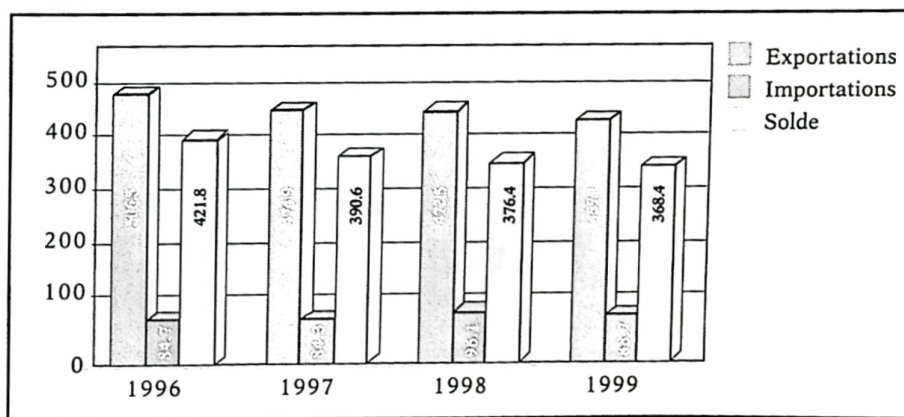
Avec la République Tchèque et la Slovaquie (qui forment une union douanière), l'accord signé en 1995 prévoyait un libre échange. La Hongrie et la Slovénie ont commencé à réduire les droits de douane sur les produits en bois à partir de 1997. La Pologne a réduit très rapidement ses droits de douane sur les mêmes produits. Quand l'accord a été signé, les droits représentaient 70 % des droits initiaux. En 1998, ils ne représentaient plus que 35 %. En 1999 ils étaient totalement éliminés.

L'exportation du meuble en Roumanie a enregistré, dans la période 1994-2000, une évolution fluctuante, caractérisée par une croissance jusqu'à 1995, suivie d'une baisse jusqu'en 2000.

Le poids de l'exportation de meuble dans les exportations totales des produits industriels a baissé constamment, de 6,9 % en 1994, à 5,5 % en 1998. Les importations ont enregistré une augmentation après 1994. Elles étaient 2,5 fois plus élevées en 2000.

L'évolution du commerce extérieur du meuble, dans la période 1996-2000 est illustrée par la figure suivante (en millions dollars):

Figure 2. L'évolution du commerce extérieur du meuble dans la période 1996-2000



La destination géographique des exportations et des importations du meuble en 2000 est présentée dans les figures suivantes:

Figure 3 Orientation géographique des exportations en 2000

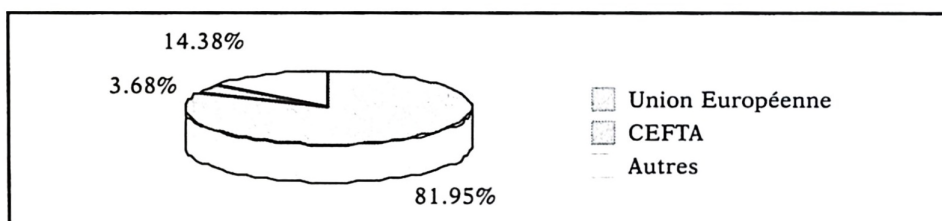
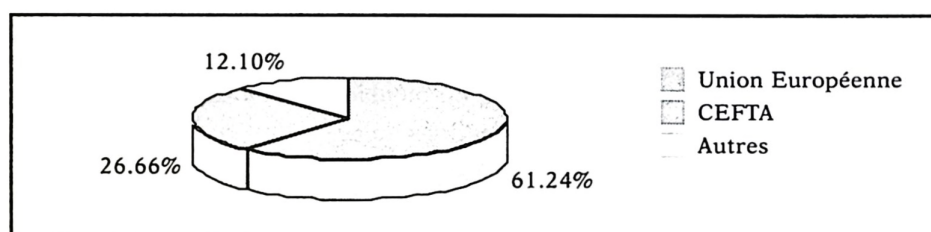


Figure 4. Orientation géographique des importations en 2000



Pour l'importation, les réglementations sont les suivantes:

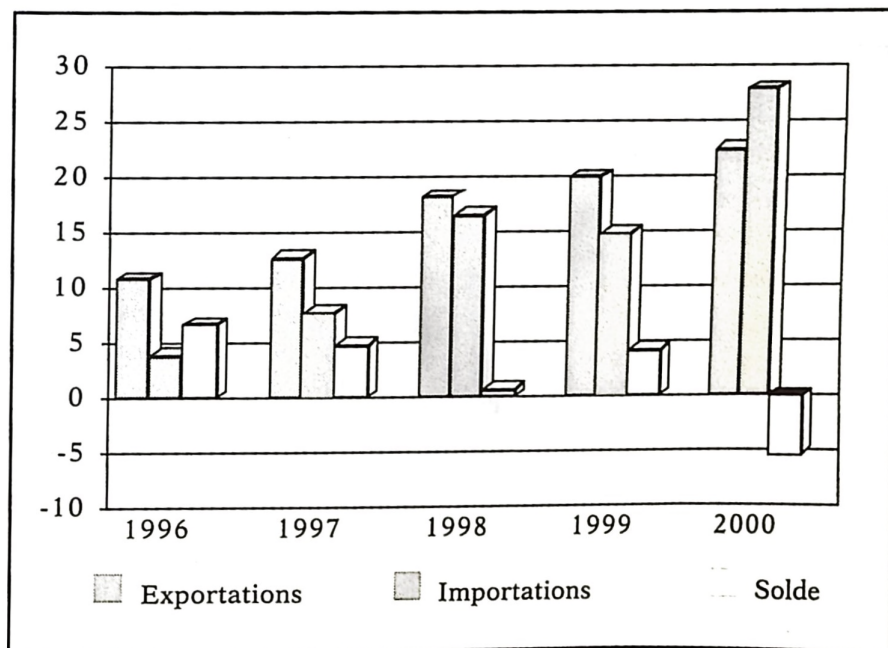
- en régime normal, les droits de douane sont de 20 %;
- pour l'Union Européenne et la Turquie ils sont de 10 %;
- pour le groupe CEFTA, aucun droit de douane pour la République Tchèque et la Slovaquie;
- pour la Pologne, les droits sont de 9 % pour certaines positions tarifaires;
- pour la Slovénie et la Hongrie, les droits sont de 5 % pour les mêmes positions tarifaires qu'en Pologne, à une exception près.

Parmi les membres de l'Union Européenne, les plus gros clients sont l'Allemagne (environ 75 % des exportations vers l'Union Européenne) et la France (21 %).

Si l'on fait une analyse des échanges avec le groupe CEFTA dans le secteur du meuble, dans la période 1996-2000, on constate que les exportations ont été multipliées par deux tandis que les importations l'ont été par sept 7 fois (voir annexe). En conséquences, l'excédent de la balance commerciale est passé de 6,85 millions dollars en 1996 à 5,2 millions dollars en 1999. En 2000, on enregistrait un déficit de 4 millions dollars.

Jusqu'en 2000, la tendance des exportations a été à la baisse, celle des importations à la hausse. L'évolution des échanges avec le groupe CEFTA, pour le secteur du meuble, entre 1996 et 2000, est présentée dans la figure ci-dessous (en millions dollars).

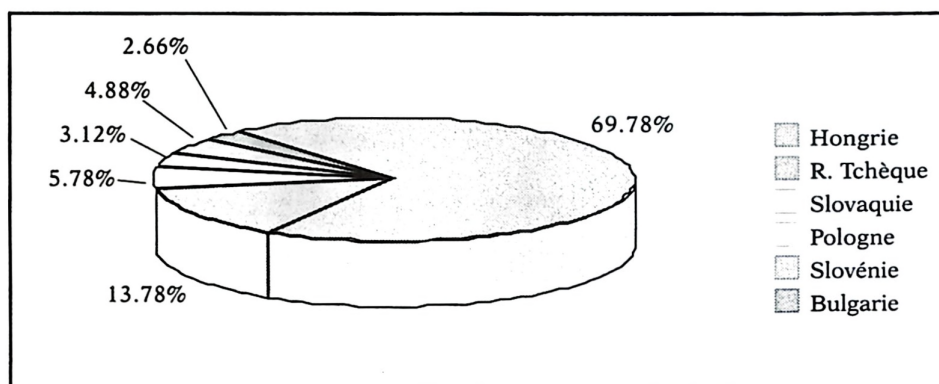
Figure 5. Evolution des échanges de meuble roumains avec le groupe CEFTA



Parmi les pays du groupe CEFTA, les principaux clients ont été, en 2000, la Hongrie avec 69,78 % des exportations, la République Tchèque avec 13,78 % et la Slovaquie avec 5,78 %.

La destination géographique des exportations de meubles de roumains vers les pays de Vysegrad en 2000 est illustrée ci-dessous.

Figure 6. Orientation géographique des exportations de meubles vers le groupe CEFTA



Les produits qui s'exportent bien vers les pays du groupe CEFTA sont:

- les chaises à cadre en bois (77 % exportations du total des exportations);
- les chambre à coucher en Hongrie et République Tchèque;
- les salles à manger en Hongrie et République Tchèque.

Sous prétexte que la Roumanie dispose d'important fonds forestier (7 % de la superficie du pays), la tendance est d'augmenter la production pour satisfaire les marchés extérieurs.

Ceci peut créer des problèmes d'approvisionnement pour les producteurs roumains. En conséquences on doit adopter des politiques pour réduire les exploitations forestières et pour mieux valoriser les matières premières.

4. Perspectives pour l'industrie du meuble de Roumanie

Entre 1993 et 1997, le Centre de Commerce International de Genève a réalisé une étude intitulée «Les performances de la Roumanie à l'export et la demande internationale».

Cette étude a montré qu'en 1995, le meuble exporté de Roumanie était dans le groupe des produits leaders (volume des exportations en croissance sur des marchés en expansion), alors qu'en 1996 il faisait partie des produits «en déclin» (exportations en baisse, de même que le pouvoir d'achat) et qu'en 1997, le meuble appartenait au groupe des produits contre performants (produits qui perdent des parts de marché sur des marchés en expansion). Dans la même période, le rythme moyen de croissance pour les exportations roumaines a été de 5 % et au niveau mondial de 11 %. En 1994, la Roumanie était le troisième exportateur mondial de meubles et le deuxième fournisseur est-européen pour l'Union Européenne. En 1998, elle était le dixième fournisseur extracommunautaire et le quatrième parmi les fournisseurs d'Europe Centrale et Orientale.

Malgré toutes ces difficultés, la Roumanie fait encore partie des grands fournisseurs mondiaux de meubles, mais sa position est menacée en raison de la concurrence croissante qui vient d'Asie et des autres pays du groupe CEFTA.

Les perspectives sont les suivantes:

- Il faut poursuivre le processus de modernisation de la production. Le fond d'investissement nécessaire est de 115 millions dollars. Au niveau des entreprises à capital privé, les investissements, jusqu'à 2000, se sont répartis entre le bâtiment (28,5 %), l'outillage (36,1 %) et les moyens de transports (18,5 %);
- On prévoit un taux moyen annuel de croissance de 4,7 % à partir de cette année.

Si l'on fait une analyse au niveau de l'économie roumaine, on ne voit pas immédiatement de croissance de la demande sur le marché interne, à cause du pouvoir d'achat.

Il faut conclure des accords bilatéraux pour la réduction progressive des droits de douane avec des pays qui ont un grand potentiel d'achat de meubles (par exemple les pays ex-soviétiques).

L'industrie du meuble de Roumanie, en dépit de toutes ces contraintes, a un fort potentiel qui doit être soutenu et valorisé.

Bibliographie

Annuaire statistique – 2000.

Association des producteurs de meubles – catalogue.

Centre International de Commerce de Genève.

Centre Roumain du Commerce Extérieur – base de données.

EUROSTAT CD-ROM 1995-1999.

ANNEXES

Exportations de meuble de Roumanie vers CEFTA dans la période 1996-2000 (millions de dollars)

Pays	1996	1997	1998	1999	2000
Hongrie	5,8	7,3	11,4	12,7	15,7
Rép. Tchèque	3,2	3,2	3,1	3,2	3,1
Slovaquie	1,6	1,4	2,4	1,3	1,3
Slovénie	0,1	0,3	1,1	1,2	1,1
Pologne	0,1	0,4	0,1	0,5	0,7
Bulgarie	0,1	0,1	0,1	1,1	0,6
Total	0,9	12,73	18,2	20	22,5

Importations de meuble de CEFTA pendant la période 1996-2000 (millions de dollars)

Pays	1996	1997	1998	1999	2000
Hongrie	2,8	5,7	10,2	5,1	9,0
Rép. Tchèque	0,7	0,8	2,4	2,9	6,8
Slovaquie	0,1	0,1	0,5	0,8	1,2
Slovénie	0,05	0,2	0,2	0,2	1,1
Pologne	0,4	1,0	3,3	5,8	9,8
Total	4,05	7,8	16,6	14,8	27,9